

## La présentation des comptes

La SEPANT a confié au cabinet d'expertise comptable RMA à TOURS deux missions :

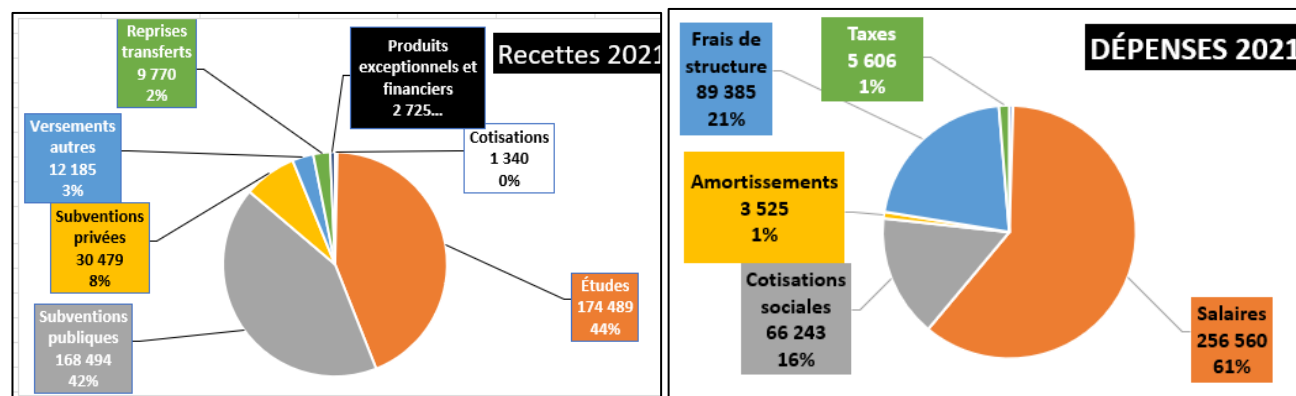
- ✚ Mission sociale, pour la gestion de la paie, rédiger les obligations déclaratives et fiscales
- ✚ Mission comptable, pour la préparation des comptes annuels.

Audit des comptes par ANH Consult, la Sepant tient une comptabilité d'engagement : les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises ou engagées.

Le nouveau plan comptable associatif a été appliqué comme l'an passé :

- ✚ Bénévolat valorisé et prestations en nature sont intégrés à la présentation du compte de résultat en compte 86 et 87
- ✚ Concernant les prestations pluriannuelles, la totalité de la subvention est portée au bilan de l'exercice ayant constaté la notification ou signature de l'attribution ou de la convention.

## La situation de l'association durant l'exercice



## Le résultat de l'exercice est déficitaire de <22 908 €>

Le résultat déficitaire s'explique par :

- La subvention D3E prévue fin 2020 qui devait être facturée en 2021 et qui n'a pas été accordée tout compte fait, et donc entraînant une incidence sur le résultat <15 600 €>
- L'étude de l'année 2020 pour Bio Cofiroute A Veigné Sainte Maure qui n'a pas été menée à son terme expliqué par le départ de la chargée de projet a eu, également une incidence sur le résultat <25 685 €>
- Enfin l'investissement dans la ressource humaine pour l'avenir avec l'impulsion d'une équipe renforcée.

Les fonds propres restent réconfortants pour les jours à venir et permettent le fonctionnement de l'association sur 6 mois.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de <25 561,19 €>. Il met en évidence les difficultés rencontrées pour conduire les projets liés aux activités en relation avec le public et les financeurs. Les charges d'exploitation sont stables.

## La disponibilité en banque de 85 510.80 € est hausse.

Ceci s'explique par le prêt de garantie par l'État de 55 000 € (Covid). De plus, les factures à établir s'élèvent en clôture à 228 694.25 €, au lieu de 86 793.00 € en 2020. Cette ligne concerne les projets encours qui ne sont pas encore arrivés à l'échéance de facturation. Les prestations et des subventions en attente sont dues au décalage, entre la rédaction du rapport à fournir et le versement.

## Les bénévoles sont très mobilisés

Il faut noter la mobilisation des bénévoles sur les projets biodiversité, développement durable, la représentation dans les commissions préfectorales, la gestion de la structure dont le bénévolat a été valorisé en pied du compte de résultat à 54 390€, au lieu de 12 949 € en 2020. Cette dimension économique représente la part d'autofinancement que la SEPANT apporte à des projets dont le financement est incomplet mais qu'elle souhaite réaliser au regard de son projet associatif. Les bénévoles accompagnent les salariés, assument des missions et participent aux commissions.

## **Le bilan s'équilibre à 567 239 €**

Il passe de 407 938 € à 567 239 € à la suite de l'application du nouveau plan comptable associatif. À l'actif du bilan les nouvelles dispositions gonflent la ligne « autres créances » des subventions à recevoir sur les exercices suivants. Au passif du bilan elles gonflent la ligne « produits constatés d'avance » (travaux à réaliser les années suivantes)

Cette comptabilisation des subventions permet de mettre en évidence le potentiel de recette sur les exercices suivants et permet un meilleur suivi comptable.

## **Surveillance du seuil d'exonération des impôts commerciaux :**

La Sepant reste attentive à ce seuil qui n'a pas été dépassé en 2021. Dans ce domaine la Sepant s'est attaché le concours de l'expert-comptable de RMA.

## **Les événements importants survenus pendant l'exercice**

### **Adaptation à la crise sanitaire**

En 2021 la Sepant a demandé le prêt garanti par l'État PGE. Le CA a autorisé l'enclenchement de la procédure.

### **Audit des comptes par un commissaire aux comptes :**

La mission du commissaire aux comptes s'est déroulée selon le calendrier prévu.

L'adaptation au nouveau plan comptable a nécessité une attention particulière et des ajustements.

L'association a fonctionné avec la nouvelle trésorière pour une partie de l'exercice, les opérations se sont réparties entre la trésorière et la directrice. Pour le fonctionnement juridique il est important de se conformer aux statuts de la SEPANT qui confère au trésorier un rôle spécifique dans l'administration de l'association, dont la présentation des comptes.

### **L'équipe salariée.**

L'équipe s'est étoffée passant de 9 à 11 salariés. Nos salariés, stagiaires et services civiques sont les forces vives, joyeuses et dynamiques. Ils sont très impliqués dans notre démarche de protection de la nature.

## **Adaptations conjoncturelles et perspectives d'avenir**

- ✚ Le remboursement du prêt garanti par l'État PGE peut s'envisager sur une période de 3 à 5 ans selon l'état de nos comptes.
- ✚ Après s'être dotée depuis plusieurs années d'un outil d'analyse des temps de travail, afin de pouvoir justifier aux financeurs que le temps passé est conforme à l'objet de la subvention, la Sepant continu, en 2022, à mettre en place une comptabilité analytique par secteur d'activité, et en ajoutant des clefs de répartition de nos salariés, afin d'apprécier plus finement ses trois secteurs d'activité (développement durable, biodiversité et frais généraux).
- ✚ La mise en place des outils numériques durant la crise sanitaire, a permis d'alléger les démarches administratives : réduction des documents papier, utilisation régulière du NAS.
- ✚ Le poste subvention privée est en hausse. Les autres subventions privées se monte à 30 479€ en 2021 contre 13 285€ en 2020.

Le trésorière Ghislaine CARIMALO